

AR'CLUB LAND

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 DÉCEMBRE 2020

en vidéoconférence

Le contexte sanitaire nous oblige à utiliser des moyens inhabituels et à déroger à certain principe comme l'anonymat lors d'élections nominatives, cette dérogation est autorisée par le ministère des sports pour de petite structure comme la notre.

Thierry SOURIOT donne les consignes d'utilisation de la vidéo et vérifie le bon fonctionnement de chacun(e). Pour voter, il n'a pas été possible de mettre en place un système anonyme, chacun(e) devra donc répondre par oui/non dans la fenêtre de discussion (chat)

➤ **Émargement de la liste des présents et vérifications des mandats/quorum**

Nombre de votants : 20 donc le quorum est de 11 présents ou représentés

- **Sont présents(es)** (9 licenciés) : Muriel FEYT, Christiane GINIOUX, Denise MARTIN, Jean-Maurice MARTIN, Pascal MODOLO, Patrick PERIQUOI, Thierry SOURIOT, Jean-Louis TIXIER.

-**Sont représentés(es)** (5 licenciés) : Daniel BOYER, Christian LEOBAL, François RIGOT, Jimmy ROBERT, Philippe SEYCHAL.

-**Sont absents** (6 licenciés(es) : Léa BEGON, Xavier BEGON, Nadia CHAKROUN-BAGGIONI, Jean-Claude DUGRENIER, Jean-Philippe GOI, Alexis KASZCZYK,

-**Total des présents(es) ou représentés(es) : 14** licenciés(es).

➤ **Désignation du président(e) de séance et des scrutateurs.**

Présidente de séance : Denise MARTIN

Scruteurs : Françoise LAVIALLE et Christiane GINIOUX vérifient le comptage des présents(es) et représentés(es)

Secrétaire de séance : Christiane GINIOUX

Le quorum de 11 présents ou représentés est atteint.

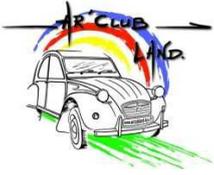
L'A.G. peut avoir lieu. Elle sera suivie d'une AG Extraordinaire pour la réélection du bureau.

Denise Martin ouvre la séance.

➤ **Rapport moral de la Présidente / approbation du rapport**

Saison 2019/2020 : à compter de mars 2020 pas d'entraînements durant le confinement puis lors du déconfinement les entraînements n'ont pu s'effectuer correctement au vues des directives gouvernementales.

Le club compte 39 licenciés dont 15 lempdais. Dans les 15 lempdais se trouvent 8 jeunes.



Pas de changement pour les créneaux .Le samedi devient un créneau libre avec possibilité et apprentissage de réglage du matériel.

Les diverses animations (campagne, compétition en salle, USEP...), qui avaient été prévues ont été annulées.

Pour un prochain accès au COSEC attendre les autorisations, peut-être mi-janvier ?

Notre espoir serait d'avoir un(e) jeune qui pourrait suivre une formation entraîneur.

L'attribution du label nous a été renouvelée.

Denise remercie toutes les personnes qui ont montré leur intérêt au club.

-Approbation du rapport : Vote pour : à l'unanimité (14 voix)

➤ **Rapport financier / quitus aux trésoriers**

Patrick PERIQUOI, trésorier, présente le rapport ;

Saison exceptionnelle due à la crise COVID

Pas de subventions en 2020 (période : de janvier à fin avril), pas de ressources, pas de grosse dépenses. Les charges sont faibles ainsi que les frais de fournitures.

Les tableaux comparatifs des recettes, dépenses, bilan, nous sont présentés par vidéo partage.

En résumé cette dernière année est une année blanche.

Les divers tableaux seront joints au procès verbal.

-Approbation des comptes : Vote pour : à l'unanimité (14 voix)

➤ **Projets :**

-Le tir campagne est inscrit pour le 11 avril 2021

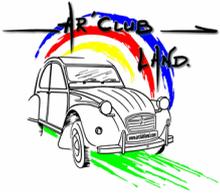
-Françoise LAVIALLE propose s'il serait possible d'envisager d'organiser un stage pour les enfants durant la 2^{ème} semaine des vacances scolaires Avril 2021 (semaine du 19 au 25). Cela pourrait rattraper des séances ratées et motiver les enfants pour rester.

➤ **Questions diverses**

Cotisation des licences 2021 : faire don aux licenciés de la part club et du paiement de quelques compétitions.

Fin de l'AG ordinaire qui est suivie de l'AG Extraordinaire pour l'élection du nouveau bureau

.



AR'CLUB LAND

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2020 **en vidéoconférence**

L'AG extraordinaire succède à l'AG Ordinaire avec les mêmes participants présents

L'élection et la désignation du conseil d'administration ne sont plus en conformité avec les textes fédéraux ni avec notre pratique habituelle. Voici une proposition de modification de l'article 6 paragraphe 1 qui est soumise au vote :

Nombre de votants : 20 donc le quorum sera de 11 présents ou représentés

Nombre de présents(es) et représentés(es) : 14 licenciés(es)

Le quorum de 11 présents ou représentés est atteint.

➤ **Modification des Statuts :**

Les statuts adoptés en 2008 à la création du club présentent quelques défauts.

En particulier l'élection et la désignation du conseil d'administration (bureau) ne sont plus en conformité avec les textes fédéraux ni avec notre pratique habituelle. Voici une proposition de modification de l'article 6 paragraphe 1 qui est soumise au vote :

Article Original :

Article 6 : Conseil d'Administration

1. Le Conseil d'Administration de l'association est composé de 5 membres au moins et de 6 membres au plus, élus au scrutin secret pour une durée de deux ans par l'Assemblée Générale des adhérents électeurs prévus à l'alinéa suivant.

Article Modifié :

Article 6 : Conseil d'Administration

1. Le Conseil d'Administration de l'association est composé de 5 membres au moins et de 9 membres au plus, élus au scrutin secret pour une durée de quatre ans par l'Assemblée Générale des adhérents électeurs prévus à l'alinéa suivant. Cette élection doit se tenir dans les 6 mois suivant les jeux Olympique d'été.

Votes : à l'unanimité (14 voix)

➤ **Motion : (adapté des instances départementales)**

Nos statuts prévoient en principe une clause qui précise que le mandat des dirigeants prend fin après les Jeux Olympiques d'été (article 10 du modèle fédéral).

Un décret ministériel permet de déroger à cette règle (obligatoire selon les dispositions du code du sport). Pour autant, le décret n'aura pas le pouvoir de modifier nos statuts. Il faut donc les amender à l'instant de notre AG pour nous permettre de sécuriser juridiquement notre élection. Cet amendement ne sera valable que pour cette assemblée et doit être votée juste avant l'élection.



« Les membres de l'Ar'Club Land, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 18 décembre 2020 :

- Considérant les conséquences mondiales de la crise sanitaire liées au Covid-19, ayant eu pour conséquence le report des Jeux Olympiques d'été ;
- Considérant le décret N° 2020-896 du 22 juillet 2020 dérogeant à certaines dispositions du code du sport (partie réglementaire) pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 et au report des jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo à 2021 modifiant l'article article R131-1 du code du sport.
- Considérant les recommandations exprimées par la Fédération Française de Tir à l'Arc vis-à-vis de l'élection des instances dirigeantes dans les organes déconcentrés entérinent la modification suivante de ses statuts :
- Le mandat du Comité directeur est de quatre années et expire au cours des six mois qui suivent les Jeux Olympiques d'été.
- Le mandat du comité directeur prendra fin le 18 décembre 2020.

Cette modification est provisoire. Elle prend effet immédiatement après son adoption à la majorité des membres présents et sera supprimée de plein droit après l'élection du comité directeur qui se tiendra le jour même. Le texte antérieur à cette modification redeviendra alors applicable sans délai ni nouvelle délibération. »

Votes : à l'unanimité (14 voix)

➤ **Election du conseil d'administration**

Le conseil administratif actuel est démissionnaire. Tous les membres de ce conseil ont envoyés à l'association Ar'Club Land leur lettre de démission.

Tout licencié du club peut rejoindre le comité directeur, participer aux décisions et aider à son développement, quel que soit ses compétences.

Nous précédonz à l'élection des nouveaux membres dont voici la liste :

Liste des candidats au conseil d'administration

(L'ensemble des membres actuels se représente)

Mme MARTIN DENISE Présidente

M. MARTIN JEAN-MAURICE Commission Technique et Arbitrage

M. MODOLO PASCAL Vice- président

M. PERIQUOI PATRICK Trésorier

M. ROBERT JIMMY Vice-trésorier

M. SOURIOT THIERRY Secrétaire

Mme GINIOUX CHRISTIANE Secrétaire adjointe

Votes : à l'unanimité (14 voix)

Fin de l'AG 19h30



AR'CLUB LAND

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 DECEMBRE 2020

Votant : au moins 16 ans et 6 mois de licence au club à la date de l'A.G.

LICENCE	NOM PRENOM	SIGNATURE
886978G	Mme BEGON LEA	
932888J	M. BEGON XAVIER	
844487W	M. BOYER DANIEL	Donne Pouvoir
899369A	Mme CHAKROUN-BAGGIONI NADIA	
713785D	M. DUGRENIER JEAN-CLAUDE	
762163N	Mme FEYT MURIEL	Présente
851974J	Mme GINIOUX CHRISTIANE	Présente
981509H	M. GOI JEAN-PHILIPPE	
946391L	M. KASZCZYK ALEXIS	
728060V	Mme LAVIALLE FRANCOISE	Présente
979815S	M. LEOBAL CHRISTIAN	Donne Pouvoir
365354Z	Mme MARTIN DENISE	Présente
610970Y	M. MARTIN JEAN-MAURICE	Présent

AR'CLUB LAND - Présidente : Mme Denise MARTIN - 6 rue de Ondres - 63370 LEMPDES
Tél. 04.73.61.63.02 - mail: presidente@arclubland.com



AR'CLUB LAND

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 DECEMBRE 2020

725954F	M. MODOLO PASCAL	Présent
724545Z	M. PERIQUOI PATRICK	Présent
980513M	M. RIGOT FRANCOIS	Donne Pouvoir
916349G	M. ROBERT JIMMY	Donne Pouvoir
987157X	M. SEYCHAL PHILIPPE	Donne Pouvoir
730581K	M. SOURIOT THIERRY	Présent
716760M	M. TIXIER JEAN LOUIS	Présent
	<u>Présents ou représentés :</u> 14	<u>Total 20 votants</u> <u>Corum 11 présents ou représentés</u>

AR'CLUB LAND - Présidente : Mme Denise MARTIN - 6 rue de Ondres - 63370 LEMPDES
Tél. 04.73.61.63.02 - mail: presidente@arclubland.com